

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**7.10.8** **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 En exercice : 35  
 Présents : 30  
 Représentés : 5  
 Pour : 35  
 Abstentions : 0  
 Contre : 0

**OBJET : Approbation des tarifs concernant la location de la salle Laboissière**

L'An deux mille dix-huit, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le six novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, S. LE ROUZES, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

A. BULLET	à	L. VASTEL
N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
S. CROCI	à	C. BIGRET
JM. GASSELIN	à	M. FAYE
C. ALVARO	à	V. FONTAINE-BORDENAVE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2144-3,

Considérant le souhait de la municipalité de faciliter l'organisation d'activités et réunions à travers la mise à disposition de locaux auprès d'associations,

Considérant que les salles municipales sont régulièrement mises à disposition des d'associations, dans des conditions tarifaires votées en Conseil Municipal,

Considérant la rénovation de la salle dite « Laboissière » et que cette restauration est particulièrement adaptée aux sports cérébraux,

Vu le budget communal,  
 Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : que la salle municipale Laboissière, sise 6 rue Barthélémy, sera mise à disposition des associations, qui en feraient la demande, aux conditions suivantes :

- Aux tarifs précisés dans le tableau ci-dessous :

Salle Laboissière	Semaine	Samedi ou dimanche	Forfait week-end
Association fontenaisienne (gratuité une fois par mois)	46.20 €	46.20 €	61.60 €

**Article 2** : que les mises à disposition de la salle seront accordées en priorité aux associations organisant des activités liées aux sports cérébraux, sur demande écrite, sous condition de sa disponibilité.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.


**Article 4** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme. la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 21/11/18

Publication/Affichage du 23/11/18 au 23/01/19

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé

